

Dispositif de Formation préparant au diplôme d'Etat d'Infirmier

Institut de formations paramédicales
Institut de formation en Soins Infirmiers

Année 2023 – 2024

- Du lundi 4 septembre 2023 au vendredi 5 juillet 2024 -

Promotion 2023 – 2026

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
1 - Le statut de l'Institut	4
2 - Les missions	4
3 - L'organisation générale de l'IFPM	4
APPROCHE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION INFIRMIERE.....	7
1 - Processus d'apprentissage	7
2 - Les finalités de la formation avec les dix compétences infirmière.....	7
3 - Les modalités pédagogiques.....	8
4 - Présence en cours	9
5 - La Commission d'Attributions des Crédits	9
6 - Passage d'année	9
DISPOSITIF DE FORMATION	11
1 - Les thématiques de la formation infirmière.....	11
2 - Planification des trois années de formation	13
3 - Stratégies pédagogiques communes à la formation infirmière.....	14
4 - Les moyens	15
DISPOSITIF DE FORMATION DE LA PROMOTION 2022-2025.....	16
Les finalités de la formation pendant les trois ans	16
Les objectifs des semestres 1 et 2	16
Calendrier	24
Les Unités d'enseignement semestres 1 et 2	25
Le dispositif d'évaluation et de validation des semestres 1 et 2	29
CONCLUSION	31

INTRODUCTION

Le dispositif de formation, est une déclinaison opérationnelle propre à chaque année de formation du projet pédagogique. Il guide l'action pédagogique et communique notre conception générale de la formation, nos attentes et nos exigences. Le dispositif de formation permet de mettre en lumière la manière dont l'équipe pédagogique met en œuvre le projet de formation, en tenant compte de la législation en vigueur.

Au cours de l'année 2023, l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'IFPM a rédigé le projet pédagogique, pour les années 2023 à 2028. Ce travail collégial placé sous la responsabilité de la coordinatrice des formations sera soumis chaque année pour avis à l'instance compétente pour les orientations générales de l'Institut.

Le projet pédagogique, et les dispositifs de formation sont centrés sur l'apprenant, personne engagée dans un processus de réussite en formation mais également dans son futur exercice professionnel. La sécurité, la qualité des soins aux patients, et résidents sont les objectifs prioritaires pour tous. Former des nouveaux professionnels a amené l'équipe pédagogique à s'interroger sur le profil des nouveaux professionnels qui intègrent le marché de l'emploi et à adapter les stratégies pédagogiques pour répondre à la demande des employeurs.

Les formations proposées à l'IFPM ont comme objectif principal de professionnaliser le parcours des apprenants. Accompagnés et guidés par les équipes pédagogiques, techniques et administratives, les apprenants construisent progressivement les compétences nécessaires à l'exercice de leur futur métier. L'apprenant au cours de sa formation cheminera vers la professionnalisation en étant en capacité d'analyser les situations de soin, de prendre les décisions dans les limites de ses compétences et responsabilités tout en travaillant parfois seul mais le plus souvent en équipe pluri professionnelle.

Le projet pédagogique, et les dispositifs de formation s'inscrivent également dans les axes du projet d'établissement principalement du projet de soins et de la politique de soins du Centre Hospitalier Universitaire d'ORLEANS. Cette politique vise à offrir aux usagers des soins de qualité centrés sur les besoins spécifiques des consultants, des patients et des résidents avec leur environnement et une prise en charge complémentaire et coordonnée des spécificités. Elle repose sur :

1/ Une philosophie de soins basée sur des valeurs professionnelles :

- Le respect :
 - Des droits et devoirs des patients
 - Des droits et devoirs du personnel paramédical
- La tolérance
- Le professionnalisme et l'engagement institutionnel
- La rigueur
- Le développement des compétences afin de s'adapter aux évolutions
- L'interdisciplinarité
- Les pratiques de soins partagées
- La solidarité
- La volonté de décloisonner les filières
- L'équité
- La garantie de l'accessibilité aux soins pour tous

2/ Une conception des soins basée sur une éthique, une approche globale de l'homme et de la santé en relation avec son environnement social.

Pour les professionnels de l'IFPM le soin est une attention portée à une personne qui vit une situation singulière dans la perspective de lui venir en aide, de contribuer à son bien-être, à sa santé selon Walter HESBEEN, le soin s'inscrit dans « un souci de l'humain pour l'humanité ».

La politique de soin s'appuie sur la compétence des professionnels. C'est un processus continu qui se base sur un engagement professionnel, qui demande un ensemble de connaissances générales, de savoir-faire opérationnels, et de comportements professionnels structurés, mobilisés et utilisables en fonction des activités à réaliser dans des situations de travail actuelles et futures. La compétence est inséparable de l'action et elle ne peut être réellement appréhendée qu'au travers de l'activité par laquelle elle s'exprime et dont elle permet la réalisation. La compétence est toujours sujette à apprentissage. Elle est évaluable, progressive à travers des degrés de maîtrise et reconnue soit par un diplôme ou un parcours de formation qualifiante soit par la validation des acquis de l'expérience.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1 - Le statut de l'Institut

L'Institut de Formations Paramédicales du Centre Hospitalier Universitaire d'ORLEANS est un institut public. Il bénéficie de l'expérience des professionnels de santé de multiples secteurs dans le sens des valeurs et des missions du Centre Hospitalier Universitaire d'ORLEANS.

2 - Les missions

L'INSTITUT DE FORMATIONS PARAMÉDICALES (IFPM) a pour **mission** de former des professionnels de santé capables de s'intégrer dans le système de santé :

- en réponse aux besoins et demandes de la population,
- en milieu hospitalier, extrahospitalier et en secteur libéral,
- en tenant compte de la politique nationale de santé et des politiques institutionnelles.

L'Institut garantit à l'étudiant l'acquisition de capacités qui s'inscrivent dans les compétences nécessaires à l'exercice de la profession. Le projet de formation et son dispositif doivent permettre de répondre à cet objectif.

3 - L'organisation générale de l'IFPM

Le directeur des soins de l'institut assisté de trois cadres supérieurs de santé coordinateurs pédagogiques définit les grandes orientations pédagogiques, budgétaires et managériales et en assure la responsabilité. Il coordonne les huit formations diplômantes. Il anime, coordonne, fédère les équipes pédagogique, administrative et technique en les accompagnant de façon dynamique.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE composée de professionnels de santé formateurs, est organisée en filière avec des référents de promotion et d'unités d'enseignement ou de modules.

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE assure en coordination avec les autres membres de l'équipe (cadres formateurs, intervenants extérieurs et personnel de maintenance) en tenant compte du budget et du patrimoine de l'institut, sa mission administrative, de gestion et participe à l'efficience et au développement du projet de formation.

L'ÉQUIPE TECHNIQUE assure en coordination avec les autres membres de l'équipe, la maintenance, l'hygiène des locaux et du matériel, pour une participation au projet de formation en tenant compte du budget et de l'état du patrimoine.

Dominique BARTHELEMY
Directrice des soins
Coordinatrice des instituts de formations paramédicales

Référent handicap
Valérie BOUCHAREB

Coordinatrice Pédagogique
Cadre supérieur de santé
Murielle CANOPULO

Adjointe des cadres
Nadège BERNE

Coordinateur Pédagogique
Cadre supérieur de santé
Anthony RICHARD

Coordinatrice Pédagogique
Cadre supérieur de santé
Valérie BOUCHAREB

Filière Psychomotricité
Directrice Pédagogique
Julie LOBBÉ

Activités
transversales

- Filière Infirmière L1 septembre**
Référent
Christopher JOUAN
- Filière Infirmière L1 février**
Référente
Cindy PINHEIRO
- Filière Infirmière L2 septembre**
Référente
Stéphanie FERREIRA
- Filière Infirmière L2 février**
Référente
Katia RICHARD
- Filière Infirmière L3**
Référente
Joséphine BULTEL
- Filière Infirmière DGOS / PASS LASS**
Référente
Nathalie MOULINS
- Anne AUTHIER
- Peggy BARNOUX
- Aurore BEAUMONT
- Céline CARRION
- Sophie CLAVIERE
- Justine COURAULT
- Florence DELPY-GOURON
- Chrystal DURA
- Maddy FOURMONT
- Christine FRANCK
- Mélinda GENTY
- Pascaline GUERIN
- Armelle HENRIOT
- Véronique LE BRIGAND
- Cassandre LOUCHET
- Pascaline MAITRE
- Lucie MONTEL
- Annelise NOEL
- Paulina OSSIRI
- Clémence PIERRAT-COSSON
- Agnès PHALIP
- Marlène RAMIREZ
- Nathalie RETHORE
- Valérie ROUSSEAU
- Florence SARTIER
- Edwige VERDU

- Secrétariat pédagogique**
- Brigitte BERROHO
 - Marine BOIRON
 - Laure CHAZAL
 - Alisson DA COSTA
 - Julie DESPIGNES
 - Mérodie DUVEY-PILATE
 - Léa GAUJARD
 - Linda GUICHENEY
 - Céline KALAWSKI
 - Manon TESSIER

- Activités support**
- Accueil**
Alexandrine SALLE
 - Comptabilité / commandes**
Mélanie REGNIER-LAURENT
 - Séverine WATTEZ**
 - Wendy WAZEKWA-TSHUNZA**
 - Absentéisme**
Sandrine DOGIMONT (Bénédite LAPORTE)
 - Manon SIGAUD
 - Fabienne SUBE

- Filière ARM**
Référente
Valérie FURET / Audrey BOIS BAUCHARD
- Sophie NARCISSE
 - Thomas BLONDET

- Filière IBODE**
Référente
Cécile PHILIPPE
- Marie-Claire DEHOUX

- Filière Puériculteur**
Référente
Marie-Christelle CHARLES
- Chloé CELLIER

- Formation continue / PACTE AS**
- Sylvana D'AVOUT
 - Solène GOUABAULT

- Filière Aide-soignant 2023**
Référente
Marie VALLET
Co-référent
Jordan COURRILLAUD-RIMBAULT
- Référente Formation en DISCONTINUE**
Mélissa PEYRONNY
- Marina DENIEL
 - Manel EL BEKKAOUI
 - Claire LUCAS
 - Agathe PASDELOUP
 - Aurélien PILARD
 - Sandrine RIVENAIRE
 - Vanessa ROMANELLI
 - Anne-Sophie TZARICK
 - Stéphanie VIOT

- Filière auxiliaire de puéricultrice**
Référente
Amélie COURATIN
- Chloé CELLIER
- Référente Formation en DISCONTINUE**
Mélissa PEYRONNY

- Administratif**
Stéphanie JEANNETON

- Appareteur**
Fernando MENDES

- Formateurs**
Véronique CHARBON
Tiphany GRAIN
Julie LOBBÉ
Sonia SANCHEZ

- Filière Ambulancier**
Référent
Didier BORNECH
- Fabienne BONTE

- Communication**
Guillaume PEREIRA

- Simulation**
Guillaume PEREIRA

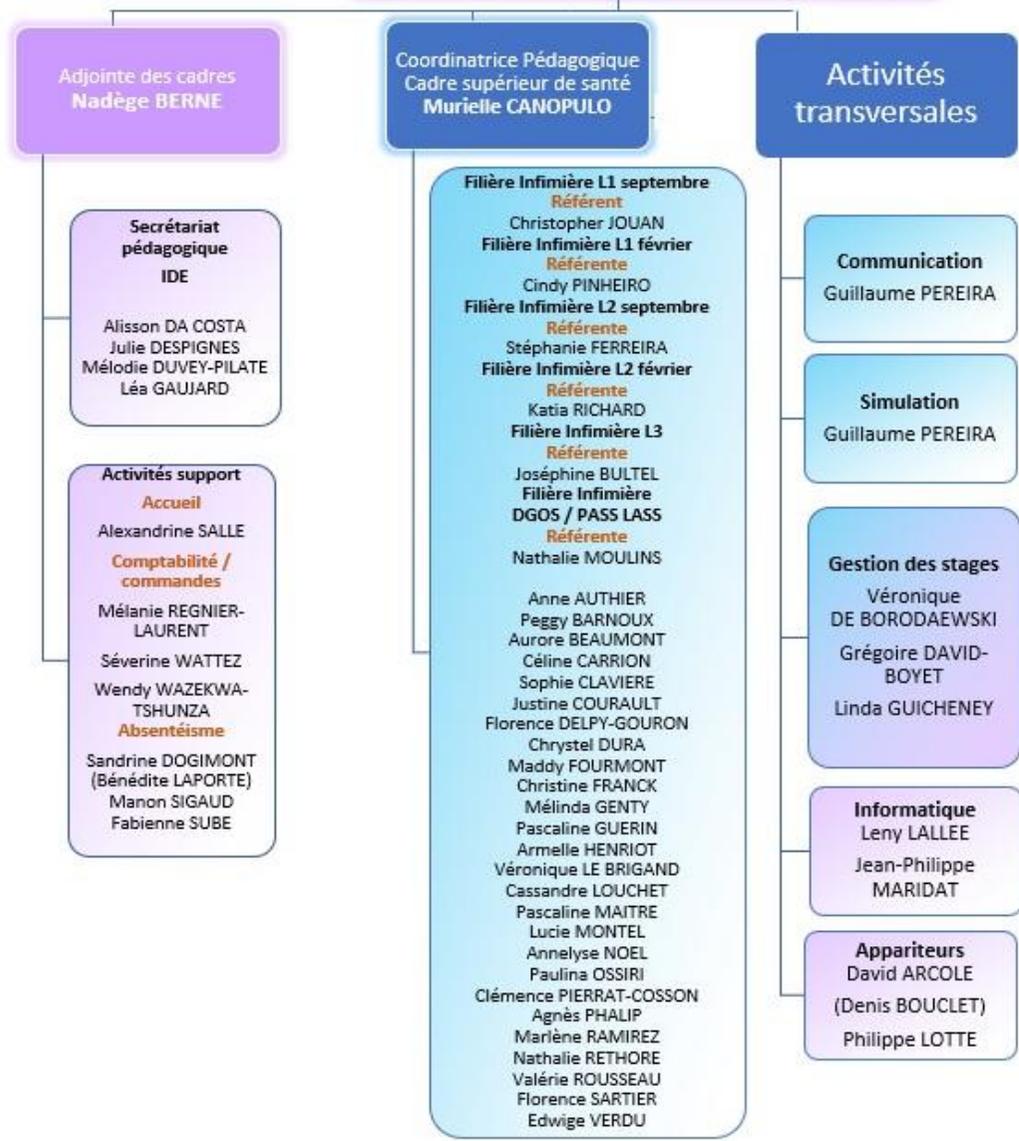
- Gestion des stages**
Véronique DE BORODAEWSKI
Grégoire DAVID-BOYET
Linda GUICHENEY

- Informatique**
Référente
Laure LAMANDÉ
- Leny LALLEE
 - Jean-Philippe MARIDAT

- Appareteurs**
David ARCOLE (Denis BOUCLET)
Philippe LOTTE



Référent handicap
Valérie BOUCHAREB



APPROCHE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION INFIRMIERE

1 - Processus d'apprentissage

Le référentiel de formation, défini dans l'annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles. Les compétences infirmières s'acquièrent de façon progressive en lien avec les unités d'enseignement (UE) et la confrontation aux situations professionnelles en stage.

Pour accompagner la formation, l'équipe pédagogique s'appuie sur une trilogie :

Comprendre, agir, transférer

- **comprendre** : l'étudiant acquiert les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à la compréhension des situations,
- **agir** : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,
- **transférer** : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

2 - Les finalités de la formation avec les dix compétences infirmière

Durant ces trois années de formation, l'équipe pédagogique s'appuie sur le référentiel de formation.

Ce référentiel a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

Le métier d'infirmier se décline en 10 compétences, qui sont définies dans un référentiel de compétences (annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier) et qui sont à acquérir par les étudiants en 6 semestres de formation :

- **Compétence 1** : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier.
- **Compétence 2** : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers.
- **Compétence 3** : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.
- **Compétence 4** : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique.
- **Compétence 5** : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.
- **Compétence 6** : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.
- **Compétence 7** : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle.
- **Compétence 8** : Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
- **Compétence 9** : Organiser et coordonner les interventions soignantes.

- **Compétence 10** : Informer, former des professionnels et des personnes en formation.

L'étudiant est amené à **devenir un praticien autonome, responsable et réflexif**, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle.

3 - Les modalités pédagogiques

L'équipe pédagogique met en œuvre différentes stratégies pédagogiques pour permettre l'apprentissage par l'alternance.

Les différents cours se déclinent ainsi :

- **en cours magistraux (CM)**

Le contenu est plutôt « théorique » et s'effectue en grand groupe. Ils sont tous indispensables pour tendre vers la professionnalisation. Néanmoins certains seront à présence obligatoire et intitulés cours magistral obligatoire (**CMO**).

- **en travaux dirigés (TD)**

Ce sont des temps d'enseignement à présence obligatoire en groupe de 10 à 25 étudiants à l'Institut de Formations Paramédicales d'Orléans. L'objectif du travail dirigé est davantage orienté vers un approfondissement, un échange constructif, un partage d'expérience souvent basé sur des situations concrètes.

- **en travaux personnels guidés (TPG et TPG Obligatoires)**

Ce sont des temps de travail où les étudiants effectuent par eux-mêmes certaines recherches ou études (exposé écrit, projet...). Un temps d'accompagnement est systématiquement organisé avec les formateurs et ce afin de pouvoir mener individuellement ou en groupe le TPG. Certains temps de travail seront obligatoirement réalisés au sein de l'IFPM. Ils seront identifiés sur le planning **TPGO**.

- **en e-Learning**

Ce sont des temps de travail obligatoires inscrits sur le planning de semaine ou à planifier par l'étudiant lui-même sur son temps de travail personnel.

- **en ateliers cliniques**

Ce sont des enseignements obligatoires réalisés en petits groupes. Ils permettent d'appréhender différentes connaissances théoriques, techniques et relationnelles par la mise en œuvre de soins en situations simulées pour permettre la construction de compétences.

- **en simulation clinique**

Ce sont des temps de formation obligatoires réalisés à l'Institut de formation qui permettent aux étudiants de se confronter à des situations cliniques apprenantes et de travailler en lien avec les outils quotidiens de la pratique infirmière (transmissions...) grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Ces stratégies pédagogiques sont mises en œuvre par l'équipe de l'IFPM et par des intervenants extérieurs. Elles s'organisent par compétences au nombre de dix et se développent sous forme d'unités d'enseignement (UE).

- **en suivi pédagogique**

4 - Présence en cours

La présence lors des travaux dirigés et des stages est obligatoire (confère règlement intérieur). Certains enseignements en cours magistraux peuvent l'être également, en fonction du projet pédagogique de l'institut. Les cours magistraux ne sont pas tous obligatoires, mais votre présence y est recommandée. Elle facilite l'acquisition des connaissances et des liens entre les divers apports, ceci pour pouvoir formaliser une prise en charge globale de la personne soignée. Votre présence permet de vous inscrire dans une démarche de réussite. L'écoute attentive d'un cours constitue la première étape de l'apprentissage.

L'étudiant inscrit en formation doit signifier sa présence grâce à l'apposition de sa signature à chaque début de temps de formation. Cet émargement se fera sur les documents institutionnels. Chaque étudiant engage sa responsabilité individuelle dans cet acte.

Chaque étudiant des promotions sera amené en cours d'année à participer à l'organisation de l'émargement en collaboration avec les formateurs référents de la promotion.

5 - La Commission d'Attributions des Crédits

Selon l'article 34 de *l'arrêté du 31 Juillet 2009 modifié*

Les crédits de formation sont attribués par une **Commission d'Attribution des Crédits (CAC)**. Elle est mise en place dans les instituts de formation en soins infirmiers, sous la responsabilité du directeur de l'institut, qui la préside.

Elle est composée des formateurs référents des étudiants infirmiers, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire, et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage.

Les dates de la CAC pour l'année 2023-2024 :

- **Pour les semestres 1, 3, 5 :**
 - CAC le jeudi 15 Février 2024 à 8 h 30
 - Affichage CAC le vendredi 16 Février 2024 14 h
- **Pour les semestres 2, 4 et sessions 2 (théorie) du semestre 5 :**
 - CAC le jeudi 27 juin 2024 à 8 h 30
 - Affichage CAC le vendredi 28 juin 2024 à 10 h
- **Pour les rattrapages :**
 - CAC : le mardi 27 août 2024 à 9 h
 - Affichage CAC le mercredi 28 août 2024 10 h 00

6 - Passage d'année

6.1 - Passage de première en deuxième année

Selon l'article 25 de *l'arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier*

Le passage de première en deuxième année s'effectue par la **validation des semestres 1 et 2**, ou par la **validation de 48 crédits sur 60** répartis sur les deux semestres de formation.

Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères et qui ont obtenu **entre 30 et 47 crédits** au cours des semestres 1 et 2 sont **admis à redoubler**. Ils peuvent suivre quelques unités d'enseignement de l'année supérieure après avis de la **commission d'attribution des crédits** de formation définie à l'article 34.

Les étudiants qui ont acquis moins de 30 crédits européens peuvent être autorisés à redoubler par le directeur de l'institut de formation après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 avril 2007 susvisé, notamment les articles 38 et 39.

Les étudiants autorisés à redoubler en ayant validé les crédits correspondants aux stages effectuent un stage complémentaire dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique. La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants en est informée.

Obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant :

Selon l'arrêté du 3 février 2022 modifié relatif aux vacances des étudiants en santé pour la réalisation des activités d'aide-soignant :

NOR : SPRH2218217A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/7/5/SPRH2218217A/jo/texte>

JORF n°0159 du 10 juillet 2022

Texte n° 46

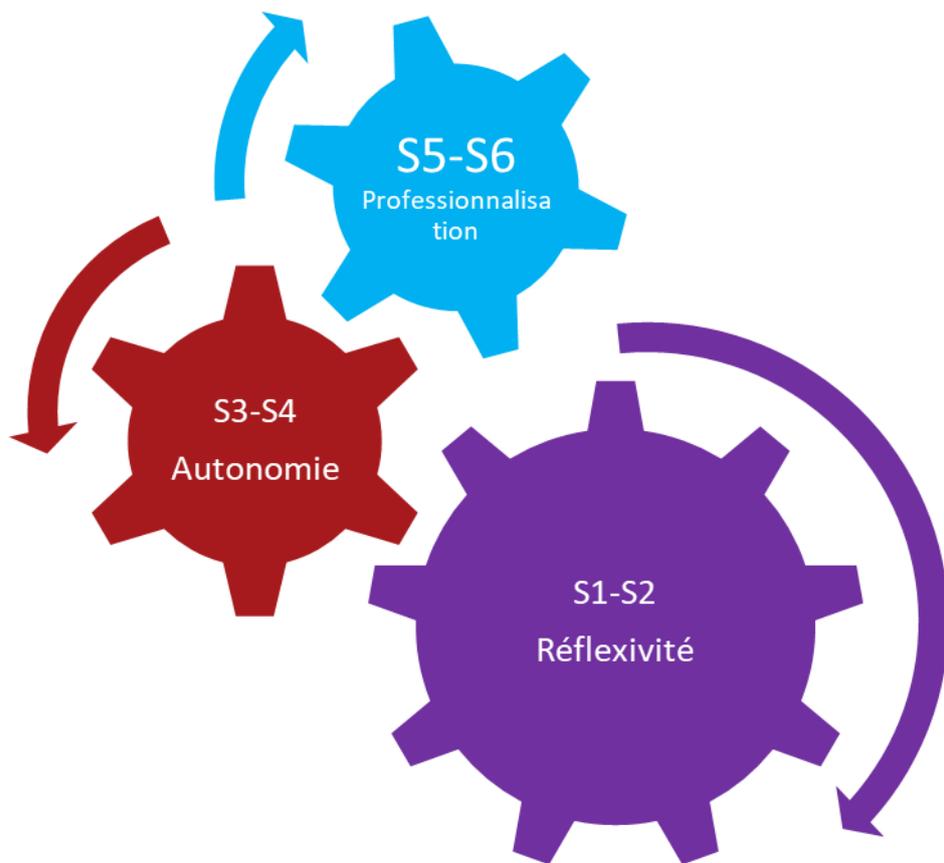
Formation (s) concernée (s)	Catégorie d'étudiant mentionnés au cinquième alinéa du 1° de l'article 1er	Conditions minimales de formation requises pour être employé à titre temporaire au titre du 1° (activités d'aide-soignant) de l'article 1er
Infirmier	Etudiant en formation en soins infirmiers	<p>Être inscrit dans un institut de formation ; Être admis en deuxième année en ayant obtenu 48 crédits européens dont les 15 crédits liés aux stages ainsi que les crédits liés aux unités d'enseignement suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -UE 2.10 S1 « Infectiologie hygiène » ; -UE 4.1 S1 « Soins de confort et de bien-être » ; -UE 4.3 S2 « Soins d'urgence » ; -UE 5.1 S1 « Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens ». <p>ou</p> <p>Être inscrit dans un établissement de formation participant à une expérimentation sur le fondement des dispositions de l'article 39 de la loi du 22 juillet 2013 susvisée ; Avoir acquis 48 crédits européens dont les 15 crédits liés aux stages et les crédits correspondant aux contenus des unités d'enseignement cités au paragraphe précédent.</p>

DISPOSITIF DE FORMATION

1 - Les thématiques de la formation infirmière

Durant les trois années de formation, l'équipe s'inscrit dans une continuité pédagogique pour favoriser la construction identitaire et le développement de compétences chez l'étudiant en soins infirmiers.

Pour atteindre ces objectifs trois thématiques vont se combiner au cours des trois années de formation représentées par la modélisation ci-dessous.



La première année de formation s'appuie sur la thématique de :

La réflexivité

La posture réflexive permet aux étudiants en soins infirmiers de comprendre le lien entre les connaissances et les actions mises en œuvre pour construire les éléments de compétences.

La deuxième année de formation s'appuie sur la thématique de :

L'autonomie

Afin que l'étudiant développe des capacités d'adaptation dans des situations professionnelles complexes en mobilisant les différents savoirs.

Enfin **la troisième année** de formation s'appuie sur la thématique de :

La professionnalisation

Afin que l'étudiant devienne un professionnel infirmier compétent réflexif autonome et responsable.

2 - Planification des trois années de formation

Planification 2023-2024		2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2024	2024	2024	2024	2024		
		S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S1	S2	S3	S4	S5		
		28/8	4/9	11/9	18/9	25/9	2/10	9/10	16/10	23/10	30/10	6/11	13/11	20/11	27/11	4/12	11/12	18/12	25/12	1/1	8/1	15/1	22/1	29/1		
	rentrée le 4 septembre	SEMESTRE 1= 5 semaines de stage+15 semaines de cours																								
ESI1 Sept 2023 - juillet 2026	prérentrée	C1	C2	C3	C4	C5	C6	S1	C7	C8	C9	C10	C11	S2	S3	S4	S5	V	V	C12	C13	C14	C15			
	le 24 août 2023	SEMESTRE 2= 10 semaines de stage+10 semaines de cours																								
ESI1 Fév	fin promo 2023-2025	S5	S6	S7	S8	S9	S10	C3	C4	C5	V	C6	C7	C8	C9	C10	V	V	promo fev 2024-2026				prérentrée le 1er février 2024			
		SEMESTRE 3= 10 semaines de stage+10 semaines de cours																								
ESI 2 sept 2022 - juillet 2025	rentrée le 4 septembre	V	C1	C2	C3	C4	C5	S1	S2	S3	S4	C8	S5	S6	C7	C8	C9	C10	V	V	S7	S8	S9	S10		
		SeSa																								
ESI 2 Fév 2023-nov 2025		SEMESTRE 5= 10 semaines de stage+10 semaines de cours																								
ESI 3 sept 2021 - Juillet 2024	rentrée le 4 septembre	V	C1	S1	S2	S3	S4	S5	C2	C3	C4	C5	C6	S6	S7	S8	S9	S10	V	V	C7	C8	C9	C10		
Planification 2023-2024		2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024		
		S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27	S28		
		5/2	12/2	19/2	26/2	4/3	11/3	18/3	25/3	1/4	8/4	15/4	22/4	29/4	6/5	13/5	20/5	27/5	3/6	10/6	17/6	24/6	1/7	8/7		
	rentrée le 4 septembre	SEMESTRE 2= 10 semaines de stage+10 semaines de cours																								
ESI1 Sept 2023 - juillet 2026	prérentrée	C1	S1	S2	S3	S4	S5	C2	C3	C4	C5	V	V	S1	S2	S3	S4	S5	C6	C7	C8	C9	C10			
	le 24 août 2023	SEMESTRE 1= 5 semaines de stage+15 semaines de cours																								
ESI1 Fév	fin promo 2023-2025	C1	C2	C3	C4	C5	S11	C6	S12	S13	S14	S15	C7	C8	V	V	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	V		
		SEMESTRE 4= 10 semaines de stage+10 semaines de cours																								
ESI 2 sept 2022 - juillet 2025	rentrée le 4 septembre	C1	C2	C3	C4	C5	C6	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17		
		SEMESTRE 3= 10 semaines de stage+10 semaines de cours																								
ESI 2 Fév 2023-nov 2025		C1	C2	S1	S2	S3	S4	C3	C4	C5	V	S6	S7	S8	S9	S10	C6	C7	C8	C9	C10	V	V			
		SEMESTRE 6= 15 semaines de stage+5 semaines de cours																								
ESI 3 sept 2021 - Juillet 2024	rentrée le 4 septembre	S1	S2	S3	S4	S5	C1	C2	C3	C4	C5	V	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	V			
Planification 2023-2024		2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2025	2025	2025	2025	2025	
		S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	
		15/7	22/7	29/7	5/8	12/8	19/8	26/8	2/9	9/9	16/9	23/9	30/9	7/10	14/10	21/10	28/10	4/11	11/11	18/11	25/11	2/12	9/12	16/12		
	rentrée le 4 septembre	SEMESTRE 4= 10 semaines de stage+10 semaines de cours																								
ESI1 Sept 2023 - juillet 2026	prérentrée	C1	C2	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	C6	V	V	C7	C8	C9	C10						
	le 24 août 2023	SEMESTRE 1= 5 semaines de stage+15 semaines de cours																								
ESI1 Fév	fin promo 2023-2025																									
		SEMESTRE 4= 10 semaines de stage+10 semaines de cours																								
ESI 2 sept 2022 - juillet 2025	rentrée le 4 septembre	V	V	V	V	V	V	V	S1	S2	S3	S4	S5	C1	C2	C3	C4	C5	S6	S7	S8	S9	S10	C6		
		SeSa SeSa																								
ESI 2 Fév 2023-nov 2025		V	V	V	V	V	V	V																		
		SEMESTRE 4= 10 semaines de stage+10 semaines de cours																								
ESI 3 sept 2021 - Juillet 2024	rentrée le 4 septembre	C1	C2	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	C3	C4	C5	C6	C7	V	48/8	48/9	C8	C9	C10	V	V		

3 - Stratégies pédagogiques communes à la formation infirmière

▪ **L'Analyse de Pratique Professionnelle (APP)**

Elle est définie par Patrick ROBO, formateur consultant en analyse de pratiques professionnelles, en accompagnement professionnel et en pédagogies nouvelles, auteur de « Savoir analyser sa pratique professionnelle, juin 2006 », comme « un outil de travail qui permet « d'analyser » (à présent) pour comprendre (du passé) afin de discerner pour décider, puis agir (dans l'avenir) » et, qui vise la professionnalisation par la construction des compétences. La personne qui décrit la situation est en jeu dans la situation vécue (acteur)¹.

▪ **Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situation Educative (GEASE)**

Marguerite ALTET, Professeure de Sciences de l'Education à l'université de Nantes, auteur d'ouvrage sur la professionnalisation par la démarche réflexive dit que « l'analyse de pratique est une démarche groupale : analyse par un stagiaire de son propre vécu singulier, effectivement mis en œuvre devant et avec un groupe de pairs, ou parfois en relation duelle avec un formateur.

▪ **Le Suivi Pédagogique**

C'est un processus **d'accompagnement obligatoire** individuel ou collectif, mené par un cadre de santé formateur désigné pour les trois années de formation. Cet accompagnement permet à l'étudiant :

- d'exprimer son vécu lors de situations d'apprentissage en milieu professionnel et/ou à l'Institut de formations paramédicales,
- de prendre du recul, de la distance. Ce temps constitue une opportunité pour apprendre à réfléchir sur les pratiques professionnelles mises en œuvre en situation réelle de travail,
- de mettre en lien la théorie avec les expériences professionnelles,
- de susciter la réflexion,
- de décontextualiser la situation et de la recontextualiser,
- de faire le bilan sur le niveau d'acquisition et les difficultés rencontrées afin de mettre en place des stratégies qui permettront de les surmonter.

Ces temps d'échanges, entre l'étudiant, ses pairs et le cadre de santé formateur, favorisent la construction par l'étudiant de son projet professionnel

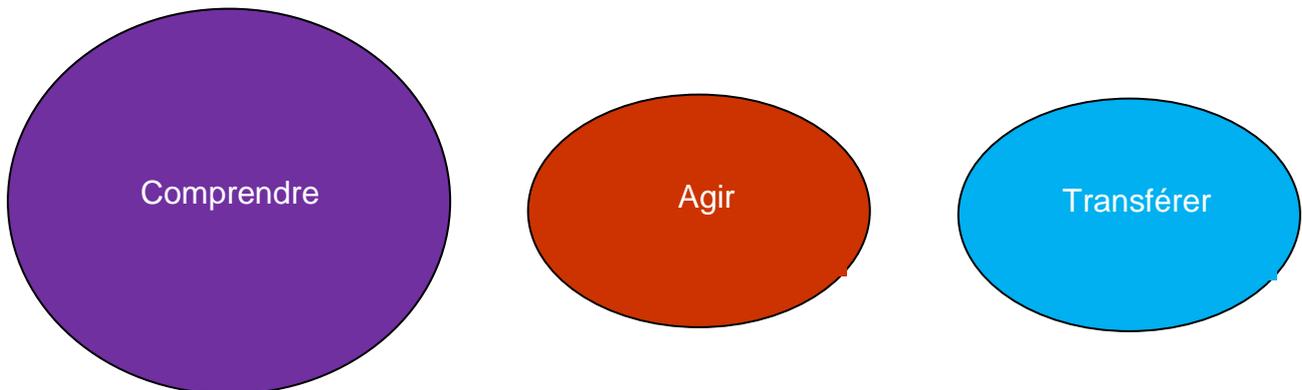
▪ **La préparation et l'exploitation de stage**

Le stage fait l'objet d'une préparation et d'une exploitation. Ces deux activités seront menées par des formateurs et des tuteurs pour ce qui concerne les préparations, et par les formateurs en groupe de suivi pédagogique pour ce qui concerne les exploitations. Ces temps individuels et collectifs permettent d'aider l'étudiant à formaliser son parcours d'apprentissage.

4 - Les moyens

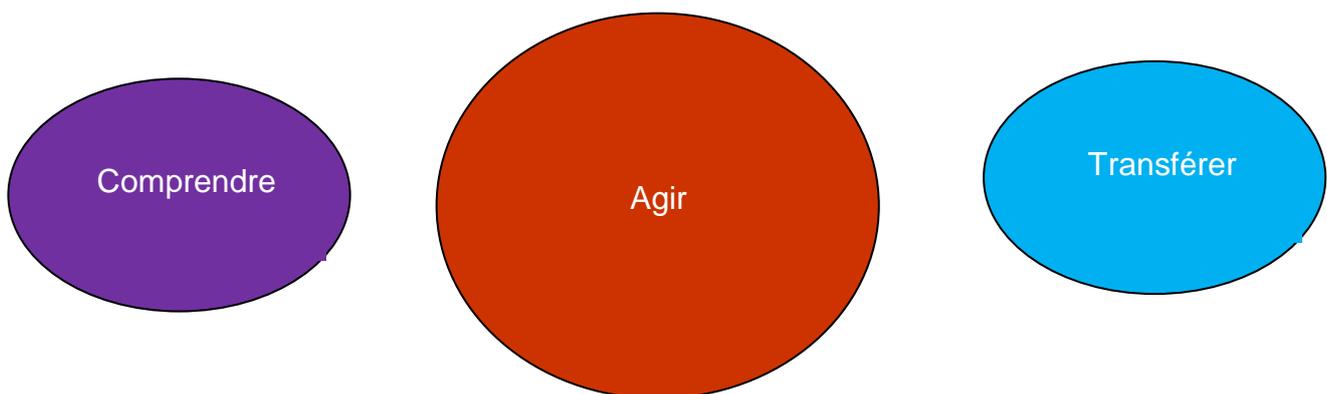
Semestres 1 et 2

La part du processus comprendre est plus importante au décours des semestres 1 et 2.



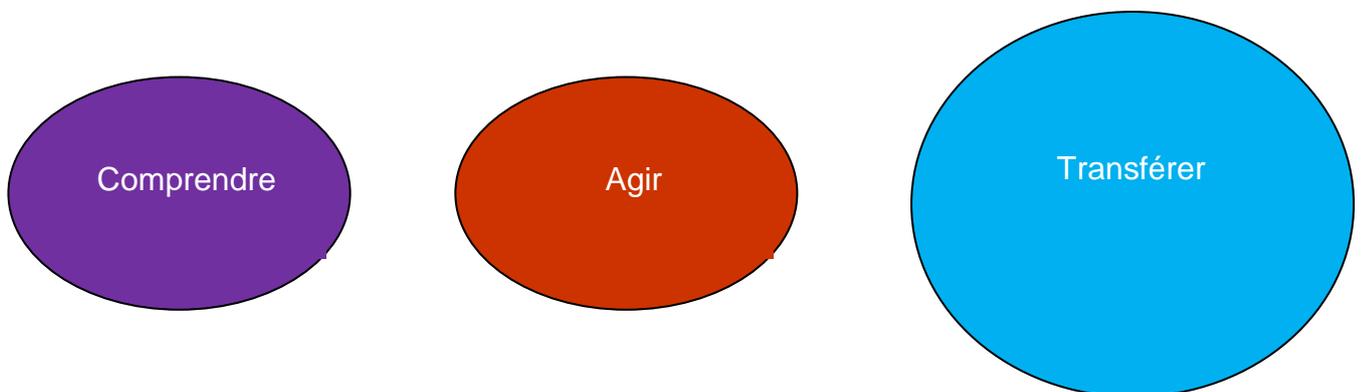
Semestres 3 et 4

Au cours des semestres 3 et 4, l'étudiant mobilise les savoirs, savoir-faire, savoir-être, afin de savoir agir en situation de soins.



Semestres 5 et 6

Aux semestres 5 et 6, l'étudiant utilise l'ensemble de ses connaissances (théoriques, gestuelles, comportementales.) pour agir dans des situations nouvelles. La part de la transférabilité est plus importante en troisième année. Cette capacité à transférer démontre la compétence et signe la capacité à être autonome.



DISPOSITIF DE FORMATION DE LA PROMOTION 2023-2026

Les finalités de la formation pendant les trois ans

- Amener l'étudiant à devenir un professionnel autonome, responsable et réflexif.
- Permettre à l'étudiant :
 - d'analyser toute situation de santé
 - de prendre des décisions dans les limites de son rôle
 - de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle, pour répondre aux besoins de santé des personnes.
- Favoriser la construction de ses compétences à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements, en s'appuyant sur des stages, sur des unités d'intégration (analyse de situations professionnelles) et des différents savoirs.
- Développer chez l'apprenant des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles.
- Construire des compétences infirmières et préparer son projet professionnel.

Les objectifs des semestres 1 et 2

Le projet pédagogique de la première année de formation en soins infirmiers s'appuie sur la thématique « **Développer une posture réflexive** ».

La pratique réflexive consiste à apprendre à partir des expériences vécues. Michel RAMOS (2004.), professeur et formateur à l'INSPE et à l'Université de Montpellier (34), définit la réflexivité comme la « *capacité à analyser ses propres pratiques professionnelles afin de les transformer* » Celle-ci est indispensable à l'apprenant afin d'acquérir de nouvelles connaissances qui lui permettront de développer son autonomie professionnelle, une composante essentielle de la compétence professionnelle.

La posture réflexive permet aux Etudiants en Soins Infirmiers (ESI) de comprendre le lien entre les connaissances (savoirs théoriques) et les actions (savoir pratiques) mises en œuvre pour construire les éléments de compétences.

L'exercice de la profession d'infirmier comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leurs évaluations. Pour que l'étudiant soit capable d'analyser les situations de santé, de prendre des décisions et de mettre en place des actions de soins, une alternance entre connaissances théoriques (unités d'enseignement) , savoir-faire (ateliers cliniques) et en stage est mise en place dès les premières semaines de formation.

En semestres 1 et 2, les étudiants en soins infirmiers développent une posture réflexive au travers de quatre objectifs pédagogiques :

- 1. Acquérir des méthodes de travail individuelles et collectives pour construire un socle de connaissances,**

2. **Acquérir des méthodes d'analyse,**
3. **Développer l'auto évaluation et la capacité à proposer des réajustements,**
4. **S'inscrire dans un processus de professionnalisation et élaborer son projet professionnel.**

Ces objectifs se déclinent dans les dispositifs d'apprentissage des semestres 1 et 2 pendant :

- **Les unités d'enseignement à partir :**
 - des cours magistraux,
 - des travaux dirigés,
 - des travaux personnels qui aident à apprendre les savoirs nécessaires à la construction, par l'étudiant, de ses compétences.
 - des méthodes de travail proposées aux étudiants (UE 6.1) qui contribuent à fixer les savoirs dans les unités d'enseignement afin de les mobiliser en situation lors des ateliers cliniques et auprès des personnes soignées.

Les Unités d'Enseignement permettent à l'ESI de construire un socle de connaissances indispensable au métier d'infirmier. Les formateurs donnent du sens à ces enseignements en les mettant en lien avec l'exercice professionnel.

Un dispositif d'accompagnement de l'étudiant à la méthodologie du raisonnement clinique infirmier (UE 3.1) est mis en place avant le départ en stage. L'ESI travaille des situations cliniques qui lui permettent de mobiliser les savoirs théoriques (UE 2.1, UE 2.2, UE 2.4 sur les processus...) et de repérer les différentes dimensions du soin : éducationnelle, curative, préventive, palliative et relationnelle.

L'ESI est également accompagné dans la construction de compétences éthiques, de respect des valeurs personnelles (UE 1.1 et UE 1.3) et d'identification des valeurs professionnelles (UE 4.1, UE 3.1) pour partager une culture soignante. L'ESI fait vivre les valeurs soignantes en ateliers cliniques et en stage. Il identifie les valeurs qui guident ses actes.

- **Les ateliers cliniques (lors des UE et en stage)**
 - Les étudiants pratiquent l'hygiène des mains, l'observation clinique, la réalisation de la toilette au lit, la mesure des paramètres vitaux, les injections sous cutanées. Les étudiants sont initiés à l'ergonomie.
 - Des stratégies pédagogiques communes inter-promotion sont proposées aux ESI pour concrétiser notamment le concept de « travail en équipe ». La mise en œuvre est questionnée.
- **Les temps de suivis pédagogiques**
 - Les formateurs de suivi pédagogique accompagnent les apprentissages des étudiants par la pratique réflexive. Le formateur favorise l'interrogation des situations. Ainsi, l'étudiant adapte ses réponses à l'exigence des situations de soins, en prenant en compte les besoins de la personne. Il mobilise ses savoirs. L'ESI auto évalue l'acquisition de ses compétences professionnelles pour construire ou réajuster ses objectifs de stage.
- **Les stages**
 - L'étudiant utilise les connaissances et les concepts dans l'action (UE 3.2 S2) afin de mettre en œuvre des soins adaptés au patient.
 - L'étudiant transfère le savoir-faire pratiqué en ateliers cliniques dans le cadre professionnel. Il construit des compétences relationnelles comme savoir se comporter dans une situation donnée, ils repèrent ses émotions

(UE 1.1 S1). Dans l'ensemble de ses activités en stage, l'étudiant mobilise dans l'action le respect des règles professionnelles et notamment le secret professionnel (UE 1.3 S1). Il adopte une posture d'étudiant en soins infirmiers.

Au retour de stage

- Un temps de mise à distance du vécu de stage est proposé aux étudiants (lors d'un suivi pédagogique). L'exploitation de stage sollicite les retours d'expérience. L'auto analyse des situations vécues permet à l'ESI de sortir de ses représentations pour confirmer son projet professionnel de devenir infirmier(e).

Le dispositif mis en place par l'équipe pédagogique permettra à l'étudiant de développer sa posture réflexive, d'apprendre de ses expériences par la distanciation critique de sa pratique et de sa façon de collaborer en équipe.

Développer une posture réflexive



Les conditions pédagogiques pour atteindre les 4 objectifs de l'année

Acquérir des méthodes de travail personnelles individuelles et collectives pour construire un socle de connaissances.
Compétence transversale

Pour atteindre cet objectif, l'étudiant en soins infirmiers

- **Rédige**, pour le premier suivi pédagogique, un état de lieux des méthodes d'apprentissages utilisées jusqu'à l'entrée en formation professionnelle. Il s'agit de faire repérer aux ESI leurs propres stratégies d'apprentissage et de leur faire expliciter,
- **Évalue**, lors des bilans individuels et collectifs, les méthodes d'apprentissage qu'il a mises en place et leur efficacité. L'ESI parvient à mobiliser les savoirs en situation. Il est en capacité de décoder les situations dans les dimensions humaines, éthiques, législatives, sociologiques, psychologiques... au regard des concepts acquis ou à repérer,
- **Réalise**, avant chaque intervention pédagogique (CM, TD), un travail individuel et/ou collectif de préparation initié par les formateurs sous forme de TP, ou/et par l'ESI pour :
 - comprendre l'intérêt de l'intervention dans le cadre de l'exercice professionnel,
 - s'initier au sujet,
 - se familiariser au vocabulaire professionnel,
 - identifier les sources documentaires reconnues et fiables par la profession : Légifrance, HAS, ANESM, ANSM, OMéDIT...
- **Participe activement**, pendant les interventions pédagogiques et pendant les stages, l'ESI prend des notes, pose des questions aux intervenants..., afin de s'approprier les connaissances abordées,
- **Mobilise par l'action les connaissances acquises**, après chaque intervention pédagogique,
 - en individuel par l'élaboration de fiches synthèses (par exemple, dans les UE 2.1 Biologie fondamentale, UE 2.2 Cycles de la vie et grandes fonctions, UE 2.11 Pharmacologie et thérapeutiques...),
 - en collectif en s'interrogeant mutuellement, et en identifiant les personnes ressources du groupe d'étudiants sur le sujet concerné.
- **Ces temps permettent aux étudiants en soins infirmiers de :**
 - Développer leur autonomie dans l'acquisition des apprentissages nécessaires à l'exercice du métier d'infirmier.
 - Prendre conscience de leur manière d'agir, de réagir et d'apprendre. Ce retour réflexif a pour finalité de réinvestir dans la pratique à venir les enseignements tirés des expériences.

**Acquérir des méthodes d'analyse : Analyse de Pratique Professionnelle, analyse de situation clinique, analyse de situation de travail.
Compétence 1, compétence 7.**

- **Pour atteindre cet objectif, l'étudiant en soins infirmiers :**
 - **Réalise** un travail individuel et collectif sur le raisonnement clinique et le projet de soins à partir de situations construites par l'équipe pédagogique et rapportées de stage par l'étudiant (UE 3.1 Raisonnement et démarche clinique infirmière, UE 3.2 Projet de soins infirmiers, UE 5.1 accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens et UE 5.2 évaluation d'une situation clinique),
 - **Analyse** en groupe de suivi pédagogique, une situation professionnelle vécue par l'étudiant selon la méthode GEASE, (UE 5.1 et UE 5.2) pour sortir de ses représentations et apprendre de cette expérience,
 - **Analyse** à l'écrit de façon individuelle sa pratique professionnelle. L'Analyse de la Pratique Professionnelle (APP) est un outil qui permet d'analyser une situation vécue par l'ESI selon une méthodologie définie issue d'une situation vécue en stage (UE 2.10 infectiologie et hygiène, UE 4.2 Soins relationnels, UE 5.8 stage professionnel),
 - **Utilise** l'observation clinique et fait du lien avec les connaissances pour comprendre les situations cliniques observées (UE 5.1, UE 5.2, UE 5.8 stage professionnel),
- **Ces temps permettent à l'étudiant en soins infirmiers de :**
 - Prendre conscience de sa pratique singulière, d'en comprendre les effets et de construire des savoirs transférables de manière concrète, dans d'autres situations,
 - Devenir un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de ses compétences et d'agir seul et en équipe pluri professionnelle,
 - Prendre conscience de sa manière d'agir, de réagir et d'apprendre. Ce retour réflexif a pour finalité de réinvestir dans la pratique à venir les enseignements tirés de ses expériences.

Développer l'auto évaluation et être en capacité de proposer des réajustements.
Compétence 7.

- **Pour atteindre cet objectif, l'étudiant en soins infirmiers sera amené en TD et en suivi pédagogique à :**
 - **Se préparer avant le stage** à l'activité clinique en élaborant des objectifs de stage individuels,
 - **Analyser au retour du stage** l'activité clinique réalisée, lors des temps d'exploitation de stage, au cours d'échanges avec des formateurs et des professionnels du terrain (tuteurs).
- **L'étudiant en soins infirmiers sera amené avant, pendant et après le stage à :**
 - **Utiliser** le port folio, outil d'auto-évaluation des compétences de l'étudiant, lors des temps de suivi pédagogique collectifs et individuels,
 - **Analyser** les compétences développées en faisant le lien entre la formation à l'IFPM et le stage, lors des bilans de semestre.

S'inscrire dans un processus de professionnalisation et élaborer son projet professionnel de devenir infirmier (e).

- **Pour atteindre cet objectif, l'étudiant en soins infirmiers sera en capacité à l'Institut et en stage de :**
 - **Construire et adopter** une posture d'étudiant en soins infirmiers
 - **Acquérir** les connaissances nécessaires à l'exercice du métier afin de les mobiliser dans l'action soignante : biologie, réglementation professionnelle, concepts en soins infirmiers...
 - **S'approprier** un langage professionnel commun qui témoigne d'une construction identitaire,
 - **Identifier** les valeurs du métier soignant et les mettre en œuvre concrètement dans ses actions,
 - **Développer des capacités d'observation** clinique afin d'établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmiers,
 - **Développer des capacités relationnelles** pour établir une communication professionnelle adaptée aux usagers.
- **Acquérir des éléments des compétences suivantes :**
 - Compétence 1 « évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmiers »,

- Compétence 2 « concevoir et conduire un projet de soins infirmiers »,
- Compétence 3 « accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens »,
- Compétence 7 « analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle ».

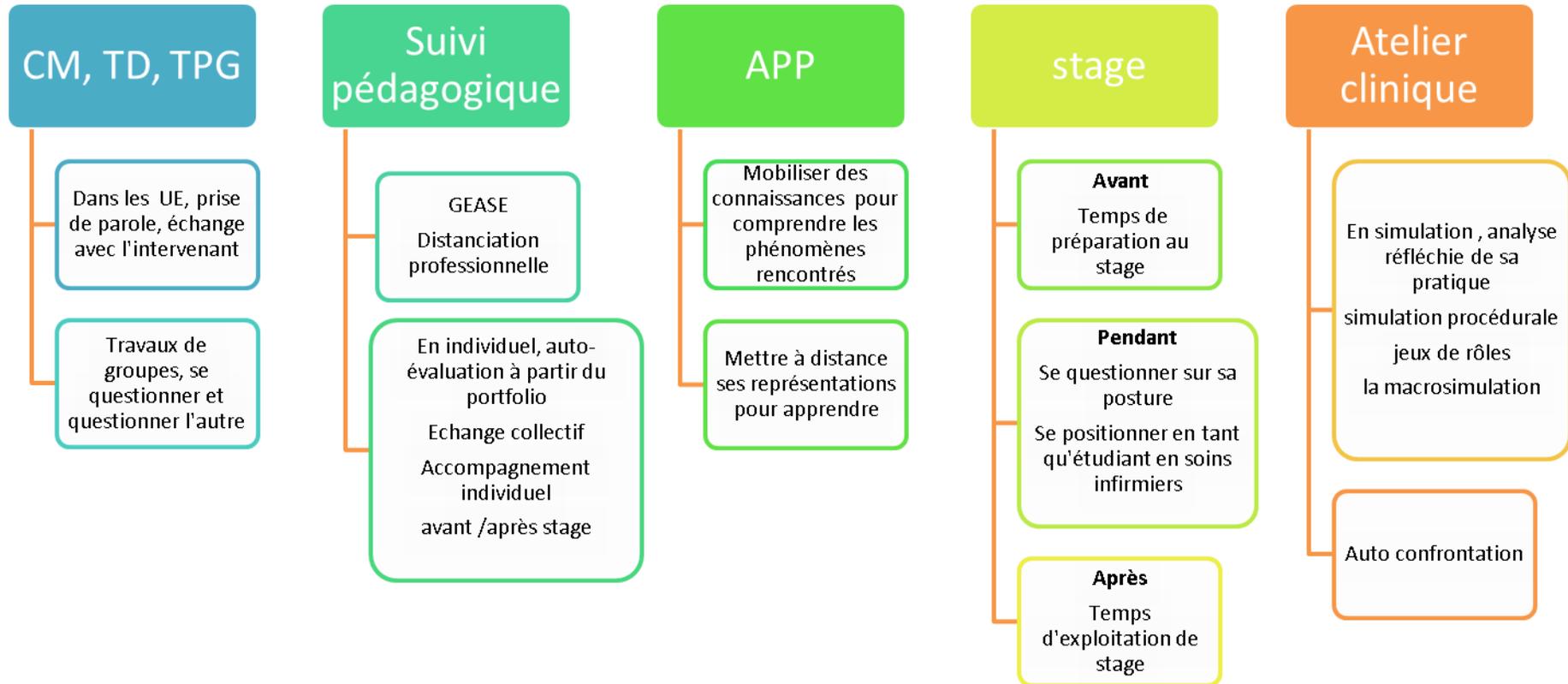
Selon Richard Wittorski dans « L'autoformation au travail » Editions nouvelles, 2000, « *La compétence s'acquiert également et surtout par l'intermédiaire d'une action doublée d'une réflexion sur celle-ci* ».

L'équipe pédagogique a conçu des stratégies d'apprentissages qui permettent de susciter un questionnement professionnel chez l'étudiant en soins infirmiers.

L'étudiant est inscrit dans une posture réflexive mettant en œuvre au quotidien la démarche d'analyse de pratique.

Le dispositif mis en place par l'équipe pédagogique permettra à l'étudiant de développer sa posture réflexive, d'apprendre de ses expériences par la distanciation critique de sa pratique, ses représentations ainsi que sa façon de collaborer en équipe.

CE QUI PERMET LA POSTURE REFLEXIVE



CM = Cours Magistraux, TD = Travaux Dirigés, TPG = Travaux Personnels Guidés
GEASE= Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situations Educatives
APP=analyse de la pratique professionnelle

Calendrier

La première année de formation se déroule du lundi 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024.

La session 2 des unités d'enseignement du semestre 2 (session de rattrapage) sera organisée également durant la semaine du 1 et au 5 juillet 2024.

- **Semestre 1** :

Il se déroule sur 22 semaines : du 4 septembre 2023 au 2 février 2024 :

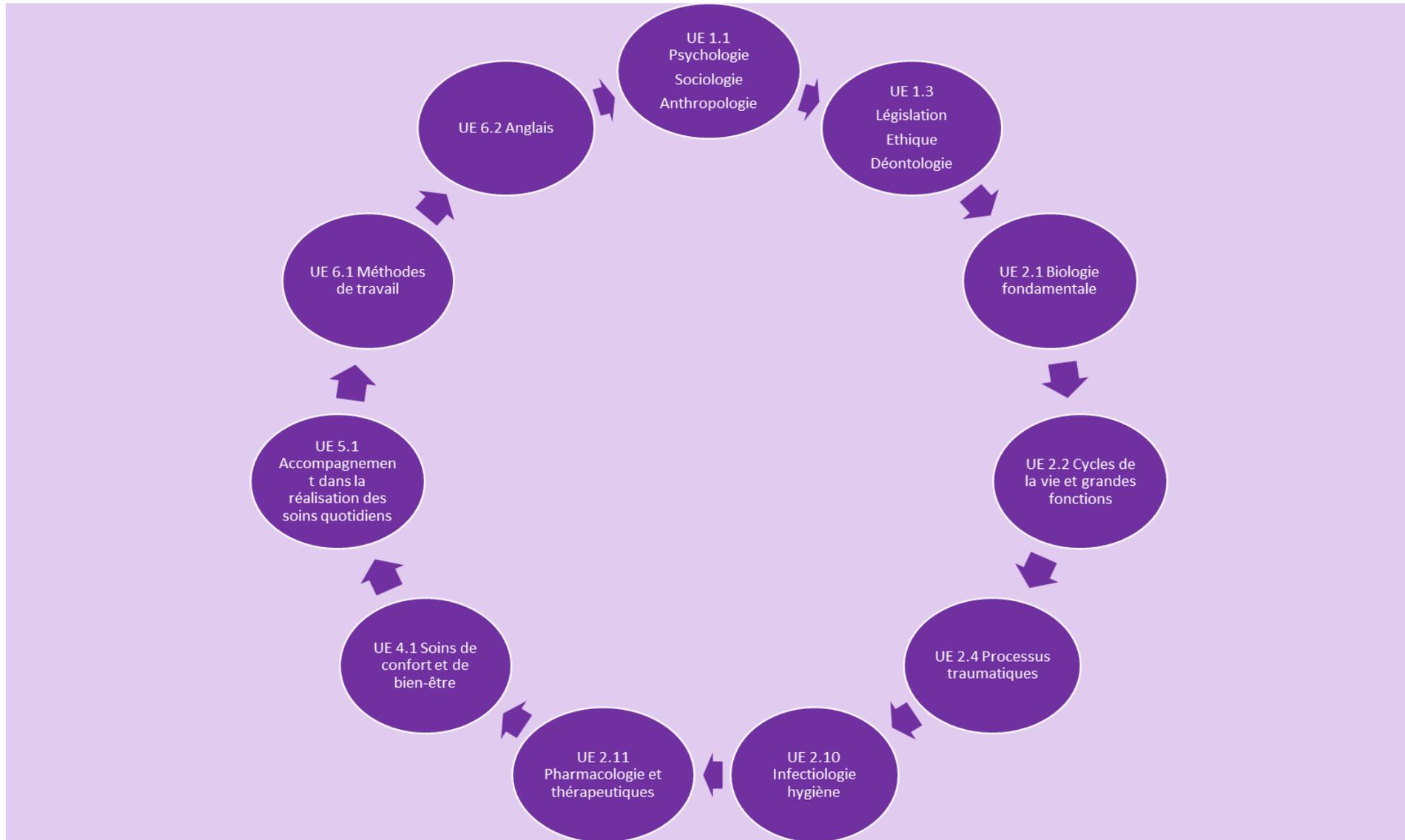
- 15 semaines de cours
- 5 semaines de stages dont 1 semaine dite « alternative au stage »
- 2 semaines de vacances à Noël (du vendredi 22 décembre 2023 après les cours au 8 janvier 2024)

- **Semestre 2** :

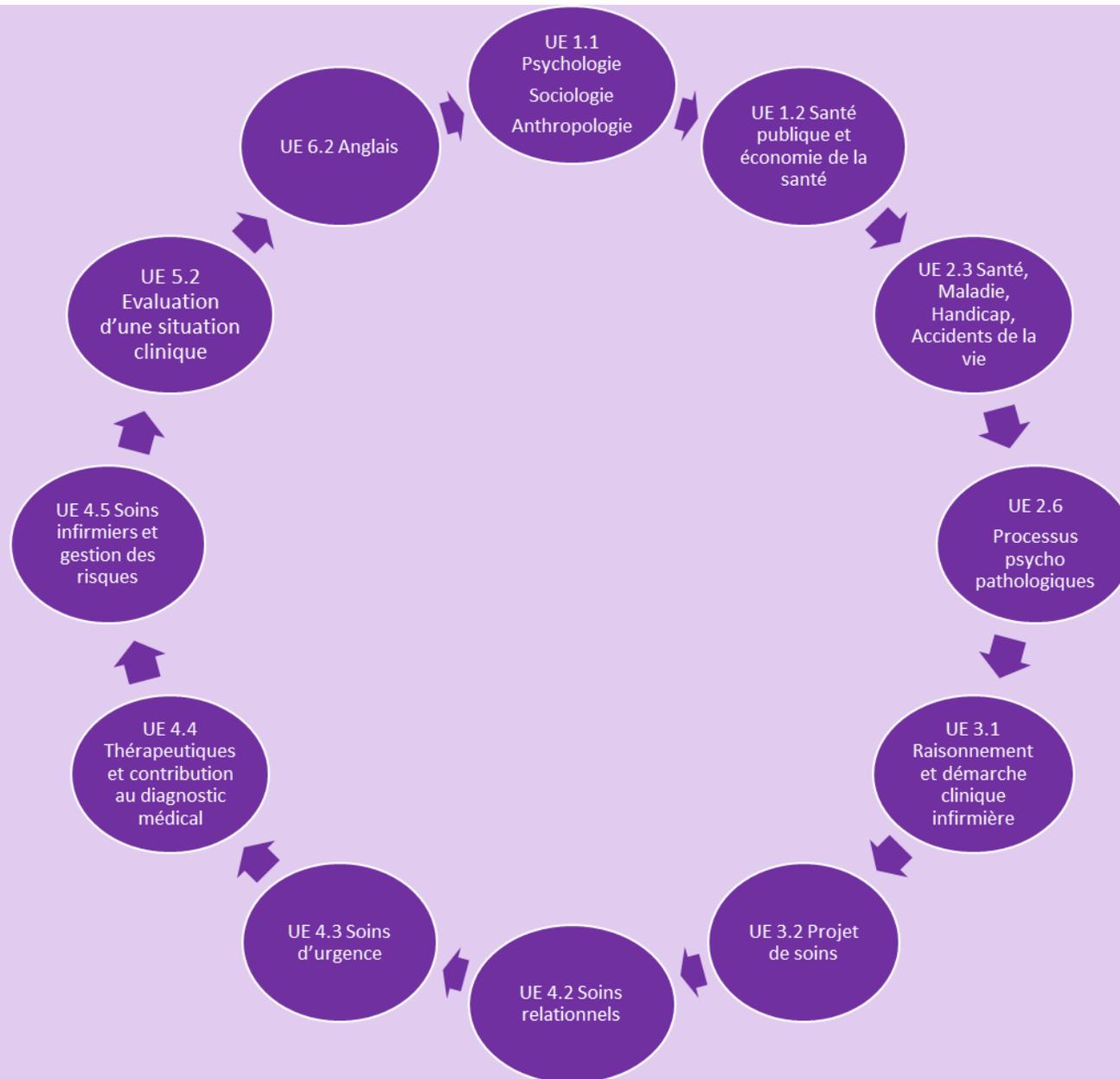
Il se déroule sur 22 semaines : du 5 février 2024 au 5 juillet 2024

- 10 semaines de cours
- 10 semaines de stages
- 2 semaines de vacances à Pâques (du vendredi 12 avril 2024 après les cours au 29 avril 2024)

Les Unités d'enseignement semestres 1 et 2



Semestre 1



Semestre 2

Les formateurs intervenants lors du semestre 1 :

Compétences	Unités d'Enseignement	Formateurs responsables
Compétence 1 : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier	UE 3.1 : Raisonnement et démarche clinique infirmière	Armelle Henriot Pascaline Guerin Maddy Fourmont Melinda Genty
Compétence 3 : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	UE 2.10 : Infectiologie hygiène	Armelle Henriot Céline Carrion
	UE 4.1 : Soins de confort et de bien être	Céline Carrion Agnès PHALIP Melinda Genty
	UE 5.1 : Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens	Armelle Henriot Pascaline Guerin Maddy Fourmont Melinda Genty
Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	UE 2.1 : Biologie fondamentale	Agnès PHALIP Pascaline Guerin
	UE 2.2 : Cycles de la vie et grandes fonctions	Maddy Fourmont Agnès Phalip Melinda Genty
	UE 2.4 : Processus traumatiques	Florence Delpy-Gouron Pascaline Guérin
	UE 2.11 : Pharmacologie et thérapeutique	Céline Carrion Florence Delpy-Gouron
Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	UE 1.1 : Psychologie, sociologie anthropologie	Armelle Henriot Maddy Fourmont
Compétence 7 : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle	UE 1.3 : Législation éthique déontologie	Agnès Phalip Florence Delpy-Gouron
Compétences transversales	UE 6.1 : Méthodes de travail	Christopher Jouan Céline Carrion
	UE 6.2 : Anglais	Christopher Jouan

Les formateurs intervenants lors du semestre 2 :

Compétences	Unités d'Enseignement	Formateurs responsables
Compétence 1 : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier	UE 3.1 : Raisonnement et démarche clinique infirmière	Agnès Phalip Maddy Fourmont Melinda Genty Florence Delpy-Gouron
	UE 5.2 : Evaluation d'une situation clinique	
	UE 2.3 : Santé, maladie, handicap, accidents de la vie	Céline Carrion Agnès Phalip
Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers	UE 3.2 : Projet de soins infirmiers	Agnès phalip Maddy Fourmont Melinda Genty Florence Delpy-Gouron
Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	UE 2.6 : Processus psychopathologiques	Armelle Henriot Pascaline Guerin
	UE 4.3 : Soins d'urgence	Christopher Jouan
	UE 4.4 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	Pascaline Guerin florence Delpy-Gouron Céline Carrion
Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs	UE 1.2 : Santé publique et économie de la santé	Armelle Henriot Florence Delpy-Gouron
Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	UE 1.1 : Psychologie, sociologie, anthropologie	Armelle Henriot Maddy Fourmont
	UE 4.2 : Soins relationnels	Armelle Henriot Christopher Jouan Agnès Phalip
Compétence 7 : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle	UE 4.5 : Soins infirmiers et gestion des risques	Pascaline Guerin Céline Carrion
Compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques	UE 6.2 : Anglais	Christopher Jouan

Le dispositif d'évaluation et de validation des semestres 1 et 2

EVALUATION DU SEMESTRE 1(2023-2026)

Unités d'Enseignement	ECTS	Modalités d'évaluation	Dates session 1	Dates session 2
UE 1.1 Psychologie, sociologie, anthropologie	3	Travail écrit à partir d'un texte avec repérage des concepts utilisés par l'auteur	Le 18 janvier 2024 Durée 2 h Devoir sur table	Le 20 mars 2024 Durée 2h
UE 1.3 Législation, éthique, déontologie	2	Evaluation écrite portant sur l'exactitude des connaissances et la justesse dans l'utilisation des notions	Le 18 janvier 2024 Durée 1 h Sur table	Le 20 mars 2024 Durée 1h
UE 2.1 Biologie fondamentale	1	Evaluation écrite portant sur l'exactitude des connaissances	Le 24 Novembre 2023 Durée 1 h Devoir sur table	Le 20 mars 2024 Durée 1h
UE 2.2 Cycles de la vie et grandes fonctions	3	Evaluation écrite portant sur l'exactitude des connaissances	Le 24 Novembre 2023 Durée 1 h 30 Devoir sur table	Le 20 mars 2024 Durée 1h30
UE 2.4 Processus traumatiques	2	Evaluation écrite portant sur l'exactitude des connaissances et la justesse dans la compréhension des mécanismes physiopathologiques	Le 17 janvier 2024 Durée 1 h Devoir sur table	Le 19 mars 2024 Durée 1h
UE 2.10 Infectiologie, hygiène	2	Travail écrit individuel d'analyse d'une situation rencontrée en stage	Rendu du document d'évaluation le 8 janvier 2024 13h30	Rendu du document d'évaluation le 12 mars 2024
UE 2.11 Pharmacologie et thérapeutiques	2	Evaluation écrite portant sur l'exactitude des connaissances et la compréhension des mécanismes	Le 17 janvier 2024 Durée 1 h Devoir sur table	Le 19 mars 2023 Durée 1h
UE 3.1 Raisonnement et démarche clinique infirmière	2	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisé en groupe restreint	Le 15 janvier 2023 sur table en groupe restreint Durée 4 h	Le 21 mars 2024 sur table en groupe restreint Durée 4h
UE 4.1 Soins de confort et de bien être	2	Travail écrit de réflexion à partir d'un témoignage autour des notions de dépendance, intimité, pudeur, etc.	Le 18 janvier 2024 Durée 2h	Le 19 mars 2023 Durée 2h
UE 5.1 Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens	2	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisé en groupe restreint	Le 15 janvier 2023 sur table en groupe restreint Durée 4h	Le 21 mars 2024 sur table en groupe restreint Durée 4h
UE 6.1 Méthodes de travail	2	Réalisation d'une fiche de lecture en traitement de texte	Distribution du sujet le 23 octobre 2023 à 14h00 Travail en groupe l'AM du 23 octobre Retour du document produit Le 30 octobre 2023 pour 13 h en dépôt sur cèle	Distribution du sujet le 18 mars 2024 à 13 h 30 Travail en groupe le 18 mars l'AM Retour document Le 25 mars 2024 pour 13h00 en dépôt sur cèle
UE 6.2 Anglais	2	Participation active en e-Learning	Arrêt des compteurs Le 29 janvier 2024 à 23h59	Arrêt des compteurs Le 29 avril 2024 à 23h59

EVALUATION DU SEMESTRE 2 (2023-2026)

Unités d'Enseignement	ECTS	Modalités d'évaluation	Dates session 1	Dates session 2
UE 1.1 : Psychologie, sociologie, anthropologie	2	Travail écrit d'analyse de situation avec mobilisation des concepts.	Le 3 juin 2024 durée 2h (Distanciel)	Le 1 juillet 2024 durée 2h (Distanciel)
UE 1.2.: Santé publique et économie de la santé	2	QCM QROC Devoir sur table	Le 12 juin 2024 durée 1h	Le 3 juillet 2024 durée 1h
UE 2.3 : Santé, maladie, handicap, accidents de la vie	2	QCM QROC durée 1h Devoir sur table	Le 10 juin 2024 durée 1h	Le 3 juillet 2024 durée 1h
UE 2.6 : Processus psychopathologiques	2	QROC Mini-situations Devoir sur table	Le 10 juin 2024 durée 1h	Le 3 juillet 2024 durée 1h
UE 3.1 : Raisonnement et démarche clinique infirmière	2	Travail individuel d'analyse d'une situation clinique	Retour du document le 3 juin 2024 14h	Retour du document le 1 juillet 2024
UE 3.2. : Projet de soins infirmiers	1	A partir de l'analyse d'une situation clinique, élaboration d'hypothèses argumentées de projet de soins.	Retour du document le 3 juin 2024 14h	Retour du document le 1 juillet 2024
UE 5.2. : Evaluation d'une situation clinique	2	Présentation orale de l'analyse d'une situation clinique	Retour du document le 3 juin 2024 Evaluation orale le 13 et 14 juin 2024 (voir affichage)	Retour du document le 1 juillet 2024 Evaluation orale le 4 juillet 2024 à partir de 14h (voir affichage)
UE 4.2 : Soins relationnels	1	Travail écrit avec argumentation orale de réflexion avec utilisation des concepts.	Retour du document écrit le 12 mars 2024, retour sur la validation du thème le 21 mars 2024 (en suivi pédagogique) Argumentation orale les 30 MAI et 31 MAI 2024 (voir affichage)	Evaluation orale le 4 juillet 2024 Après midi (voir affichage)
UE 4.3 : Soins d'urgence	1	AFGSU délivrée en fin de formation	Février, Mars, et mai 2024 voir affichage	
UE 4.4. : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	2	Calculs de doses appliqués en situation simulée	Les 17, 18 et 19 juin 2024 Voir affichage	Le 2 juillet 2024 voir affichage
UE 4.5 : Soins infirmiers et gestion des risques	1	QCM QROC Devoir sur table	Le 12 juin 2024 durée 1h	Le 3 juillet 2024 durée 1h
UE 6.2 : Anglais	2	Présence et participation active	Arrêt des compteurs le 7 juin 2024 à 23h59	Arrêt des compteurs le 1 juillet 2024 à 23h59

ⓘ L'ensemble des dates des évaluations des différents semestres peut être modifié en fonction de l'activité pédagogique et institutionnelle

CONCLUSION

Ce document a pour objectif de présenter l'institut de formation paramédical, l'organisation de la formation infirmière.

Ce dispositif de formation fait référence à la législation, au règlement intérieur, et aux projets et orientations pédagogiques de l'IFPM. Il sera une référence tout au long de la formation.

- Ce projet permettra :
 - de construire et développer les compétences à travers l'acquisition de savoirs, et savoir-faire, attitudes et comportements professionnels,
 - de mettre en œuvre des soins de qualité et répondre aux besoins de santé de la population.

L'équipe pédagogique accompagnera l'étudiant dans la compréhension et l'appropriation de ce dispositif. Ce dernier aura à se positionner comme acteur responsable, autonome, impliqué dans la formation.